



DÉCLARATION DES PERFORMANCES

N° 4091_KNAUF-Thane-MuITTI-Se_2016-04-13

- 1 Code d'identification unique du produit type : **PU-EN13165-T2-CS(10)150-TR100-Z45à200**
- 2 Usage(s) prévu(s) : **Isolation Thermique du Bâtiment (ThIB)**
- 3 Fabricant : **KNAUF SAS, Zone d'Activités, Rue Principale 68600 WOLFGANTZEN**
- 4 Mandataire : **Non Applicable**
- 5 Système(s) d'évaluation et de vérification de la constance des performances: **Système 3**
- 6.a) Norme harmonisée : **EN 13165:2012**
Organisme(s) notifié(s) : **CSTB (ON n°0679)**
- 6.b) Document d'évaluation européen: **Non Applicable**
Évaluation Technique européenne: **Non Applicable**
Organisme d'évaluation technique: **Non Applicable**
Organisme(s) notifié(s): **Non Applicable**
- 7 Performances(s) déclarée(s) :

Designations commerciales	Caractéristiques essentielles													
	Eurochasses	Absorption d'eau	Émissions de substances dangereuses	Émissions de substances dangereuses à l'intérieur des bâtiments	Coefficient d'absorption acoustique	Combustion avec incandescence continue	Résistance thermique	Perméabilité à la vapeur d'eau	Résistance à la compression	Résistance à la traction / flexion	Durabilité de la réaction (e) par rapport à l'exposition à la chaleur ou aux intempéries, au vieillissement / à la dégradation	Résistance thermique & Conductivité thermique	Durabilité de la résistance thermique	Durabilité de la résistance thermique par rapport à l'exposition à la chaleur, aux intempéries, par rapport au vieillissement / à la dégradation
KNAUF Thane MuITTI Se	NPD	NPD	Conforme		NPD	de 1.30 (e=30mm) à 7.00 (e=160mm)	0.023	T2	Z45à200	CS(10)150	TR100	(2)	(3)	NPD

(1) Se reporter à l'étiquette du produit pour connaître l'épaisseur et la résistance thermique de l'isolant livré.
 (2) Selon EN13165 : Les performances de réaction au feu des produits PU ne varient pas avec le temps.
 (3) Selon EN13165 : Toute variation de conductivité thermique des produits PU dans le temps est traitée et prise en compte conformément aux Annexes A & C de la norme.

Les performances du produit identifié ci-dessus sont conformes aux performances déclarées. Conformément au règlement (UE) n°305/2011, la présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant mentionné ci-dessus.

Signé par le fabricant en son nom par :

..... **M. Denis KLEIBER, Directeur Général**

À **Wolfgantzen**, le **13 avril 2016**